



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du :	01 Septembre 2022
à :	9h30

Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
--------------	--------------------------

Présents :	MM. CERRAJERO Luc, BRINON Denis, COLAS Patrice (UNECATEF), et BOUDEBZA Farid
------------	--

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

Excusés :	MM. MONOT Jérôme (DTR), RIDIRA Baptiste (U2C2F), CROZE Fabien
-----------	---

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal du 21/07/2022

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

L'ordre du jour est abordé :

I. INFORMATIONS GENERALES

Après validation du dernier Procès-Verbal, le Président de la commission reprecise, le rôle et les missions de la Commission Régionale du Statut de l'Edicateur.

Également, un point succinct est fait sur les premières réunions de rentrée du 20 et 27 Aout 2022 avec respectivement la présence des clubs Nationaux puis les clubs de Régional 1, U18R1 et U18R2.

Le Président, évoque la prochaine Réunion de rentrée du 3 Septembre relative aux compétitions régionales jeunes.

Le Secrétaire de la Direction Technique fait également un bref retour sur le rassemblement de l'Equipe Technique Régionale qui s'est déroulé le 30 et 31 Aout dernier.

Rappel général

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum. Le titulaire d'un diplôme supérieur, au sens de l'article 2, à celui exigé, peut répondre à l'obligation d'encadrement de l'équipe dans les conditions énumérées ci-dessous.

L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe.

A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il :

- 1°- est présent sur le banc de touche,**
- 2°- donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,**
- 3°- répond aux obligations médiatiques (Presse et site internet...)**

Article 14 – Présence sur le banc de touche

A l'issue de la procédure de désignation, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe de la Ligue), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

II. BANC DE TOUCHE

Avenants de modification :

BOUDAUD Mehdi – DEOLS FC – Validation de l'avenant de modification

LINDE Mickael – EGC TOUVENT CHATEAUROUX – En attente d'explications complémentaires

Avenants de résiliation

DUMON Igor – VIERZON F.C – Validation de l'avenant de résiliation

BELLENOUE Dylan – CA ST LAURENT NOUAN – Validation de l'avenant de résiliation

DUPUIS Romain – F.C ST DOULCHARD – Validation de l'avenant de résiliation

GUERRIER Corentin – ES VILLEBAROU – Validation de l'avenant de résiliation

MUNSCHY Christophe – ST GEORGES DESCARTES – Validation de l'avenant de résiliation

III. COURRIERS CLUBS :

US DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN:

Par suite du mail reçu de la part du club de l'US DAMMARIE BOIS GUESLIN en date du 30 Aout 2022, adressant une demande à la CRSE, pour obtenir des renseignements quant au remplacement de M. Jean-Christophe RAPHAEL, en arrêt de travail par suite d'une grosse blessure.

Par proposition de la CRSE,

Décide et souhaite que le club nomme un remplaçant qui soit en conformité avec le Statut de l'Éducateur et l'obligation de diplôme en R3.

De plus, la commission souhaite faire un point d'étape à la date du 10 Septembre correspondant à la fin de l'arrêt de travail de l'éducateur mentionné en début de saison.

IV. RAPPEL DÉROGATIONS

Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :

a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :

- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :

- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

FC GATINE CHOISILLES

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche U18R2 du club du FC GATINE CHOISILLES pour M. NIEULIANDT Stéphane avec licence « Educateur Fédéral » - CFF2 ayant fait monter l'équipe.

Cette confirmation sera effective lorsque M. NIEULANDT Stéphane sera inscrit à la certification du CFF3.

ES BOURGES MOULON

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche Seniors Régional 3 du club de l'ES BOURGES MOULON pour M. EL ASRI Wahib avec licence « Educateur Fédéral » - CFF3 ayant fait monter l'équipe.

La commission, invite M. EL ASRI Wahib à poursuivre sa formation, en l'orientant vers le BMF lors de la saison 2023-2024.

FC DROUAI

La Commission donne un avis favorable à la demande de dérogation de l'article 12 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, concernant le banc de touche National 3 du club du FC DROUAI pour M. MAURICE Gwenaël avec licence « Technique Régionale » - ayant fait monter l'équipe.

La commission, précise que M. MAURICE Gwénael, est à jour de sa Formation Professionnelle Continue.

La Commission rajoute, de lui faire parvenir l'avenant de contrat de M. MAURICE Gwenaël afin de mettre à jour son dossier administratif.

V. FORMATION CONTINUE (recyclage)

Les inscriptions se font sur le site de la Ligue dans la rubrique « Formations – Inscriptions – Formations continues ».

N°1 : Les défenseurs (22 et 23 Aout 2022)

N°2 : Vidéo et outils numériques (27 et 28 Octobre 2022)

N°3 : Optimisation de la performance (3 et 4 Novembre 2022)

N°4 : Préformation (14 et 15 Novembre 2022)

N°5 : Responsable Sections Sportive Scolaire (16 Novembre 2022)

N°6 : Responsable Technique Club (19 et 20 Décembre 2022)

N°7 : Spécifique Attaquants/Gardien de but (03 et 04 Février 2023)

N°8 : Préparation Physique (23 et 24 Février 2023)

N°9 : Responsable Technique Club (10 et 11 Mars 2023)

N°10 : Futsal (27 et 28 Avril 2023)

VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »

Rappel pour les licences éducateurs :

- Le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons pour tous les éducateurs (en fonction des réponses à l'auto-questionnaire médical).
- L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour les éducateurs sous convention bénévole.

a. La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

BRUNEL FABRICE - A.S. Chapelloise
PERROT CYRIL - A.S. Chapelloise
COUILLARD DIDIER - A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTR
SOLDINI ANTONY - A.S. St. Germain Du Puy
THELINEAU JEAN LOUIS - A.S. St. Germain Du Puy
ALVES ALINE - Bourges Foot 18
HAMOUDI RAIAN - Bourges Foot 18
HUBERT NATACHA - Bourges Foot 18
ROSE ANTOINETTE LUDOVIC - Bourges Foot 18
SEGURA GILBERT - Bourges Foot 18
PERREAU ANTHONY - C.S. Vignoux S/Barangeon
BONNIN VINCENT - Ent.S. Justices Bourges
MENARD YANN - Ent.S. Trouy
ONAPOY GUILLAUME - F.C. Fussy St Martin Vignoux
CARON ANTHONY - Gazelec S. Bourges
PAQUET LOUIS - Gazelec S. Bourges
RICOU ALEXANDRE - Gazelec S. Bourges
THIAULT CEDRIC - Gazelec S. Bourges
JALLERAT GUILLAUME - O. Portugais Mehun S/Yevre
BORDEREAU ADRIEN - U.S. St. Florent S/Cher
SAMSON PATRICK - U.S. St. Florent S/Cher
SAMPSON MARVIN - U.S.A. Lury S/ Arnon - Mereau
KHECHIM ADEL - Vierzon F. C.
MANE YAKHOUBA - Vierzon F. C.
MARCHAL JOEL - Vierzon F. C.
TAUZIN RENAUD - Vierzon F. C.
TSIOMO TSIOMO CHANCEL - Vierzon F. C.

GARY DIAFARA - Am. De Luce Football
PLET MAXIME - Am.S. Nogent Le Rotrou
DIARD NATHALIE - C'chartres Football
GAUVAIN GEOFFREY - C'chartres Football
JOULIN ARTHUR - C'chartres Football
LONG GUILLAUME - C'chartres Football
MARAIS MAELLE - C'chartres Football
SECK OUSMANE - C'chartres Football
SOUKOUNA BOUYAGUI - C'chartres Football
TOURNE FRANCOIS - C'chartres Football
DIMBAMBU THEOPHILE - C.S. Mainvilliers Football
MANGER SOIZIC - C.S. Mainvilliers Football
GIRAUD JONATHAN - Ctre Educ.Phys. La Ferte Vidame
BAILLY GUILLAUME - Dammarie Foot Bois Gueslin
MONNIER ALEXANDRE - Dammarie Foot Bois Gueslin
RAPHAEL JEAN CHRISTOPHE - Dammarie Foot Bois Gueslin
PILLON BASTIAN - Ent.S. Maintenon Pierres F.
MARTIN THIBAUT - F.C. Drouais Dreux
MAURICE GWENAEL - F.C. Drouais Dreux
GUILLET ALEXANDRE - F.C. St. Georges S/Eure
LELIEVRE AXEL - Luisant A.C.
BOURGAULT LUDOWIC - O.C. Chateaudun
LE CORRE QUENTIN - Racing Club Bû Abondant
KAIHA JULIEN - U.S. Cloyes Droue
DENORMANDIE THOMAS - Ecole Et Club De Football Bouzanne Vallée Noire
THOUVIGNON PATRICK - Ent. G.C. Touvent Chateauroux
GAUTRON FRANCIS - F.C. Deolois Deols
LEGERON CEDRIC - F.C. Deolois Deols
PHILIPPON THOMAS - F.C. Deolois Deols
ESTEVE JEAMS - F.C. Diors
GERBAUD ALICIA - Fc Valp 36
AUBARD CYRILLE - La Berrichonne De Chateauroux
BERTHELOT FREDERIC - La Berrichonne De Chateauroux
DUMAS YANNICK - La Berrichonne De Chateauroux
LE STRAT YANN - Sp.C. Segry
GRIZONNET REMI - U. S. Argenton Le Pechereau
BELLAMY JEREMY - U.S. Aigurande
PRADEAU ANTHONY - U.S. Aigurande
DETERNE YANNICK - U.S. La Chatre
GODIARD PASCAL - U.S. La Chatre
AHANDOUR MOUNIR - U.S. Le Blanc
GOUAULT ROMAIN - U.S. Le Blanc
ALLAL HOCINE - U.S. Le Poinconnet
DELALANDE HUGO - U.S. Le Poinconnet
GHAMMIT NABIL - U.S. Le Poinconnet
GRANGE FRANCIS - U.S. Le Poinconnet
GABORIT GATIEN - U.S. Montgivray
HEMERY DOMINIQUE - U.S. Montgivray
POULIN FREDERIC - U.S. Montgivray
BENARD ARTHUR - U.S. Reuilly
GIRARD LUKA - A. Football Bouchardais
JAVELOT JEREMY - A. Football Bouchardais
PERRAULT BERTRAND - A.S. Chanceaux S/Choisille
HERVE JEAN FRANCOIS - A.S. Pays De Racan Neuvy Le Roi
DIAKHABY MUSTAPHA - Acp Tours

MEDJAHED KADER - Acp Tours
VANDENPLAS ALEXIS - Acp Tours
BANTITI MEHDI - Avoine Olympique Chinon Cinais
BEAUSSE TRISTAN - Avoine Olympique Chinon Cinais
FERREIRA MIKAEL - Avoine Olympique Chinon Cinais
HAURANT JEAN - Avoine Olympique Chinon Cinais
BOUQUET DORIAN - Chambray F.C.
ASKAR SMAIL - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
GARANGER QUENTIN - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
HAKAOUI IBRAHIM - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
LAPORAL LEWIS - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
OUABI LOUTFI - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
VERRIERE MORGAN - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
RAMSEYER DANIEL - Et.S. La Chapelle S/Loire
TAHRI ZAKARIA - F. C. De Montlouis
DAOUDA CHARLES - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
ETTA ARREY VALENTINE - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
MORMONT VALENTIN - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
VAYE CORENTIN - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
LIMOUSIN HERVE - F.C. Gatine Choisilles
CAILLET JONATHAN - F.C. Val De Cher 37
LAVIGNE ARNAUD - F.C. Val De Cher 37
NEUVILLE FREDERIC - Football Choisille Lamembrolle Mettray
THOMIN REGIS - Football Club Pays Langeaisien
IMAMAGIC ZANIN - Joue Les Tours F.C. Touraine
RAIMBAULT ANTOINE - Le Richelais Foot
MARAFFON KEVIN - Loches A.C.
BEAUVILLAIN FABRICE - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille
ROCHOUX STEPHANE - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille
GARDEAU FRANCK - Tours F.C.
GEREZ MIGUEL - Tours F.C.
GOUGEON MARVIN - Tours F.C.
LEJEUNE YOAN - Tours F.C.
PERON ANTOINE - Tours F.C.
POUCAN BENJAMIN - Tours F.C.
CHEVALIER GUILLAUME - U.S. Antogny Le Tillac
POURRET DOMINIQUE - U.S. Renaudine F.
LE BIHAN LUDOVIC - U.S. St. Pierre Des Corps
BELLAGRA OMAR - A.F.C. Blois 1995
KABA RAFAN - A.F.C. Blois 1995
MOREAU JANY - A.S. Chouzy-Onzain
DUBOIS MARINA - A.S. Contres
DEBORD STEPHEN - A.S. Nouan-Lamotte
PIWOWARCZYK CEDRIC - A.S. Soings En Sologne
OUZAID BENSALÉM - A.S.L. Orchaise
PINSARD THOMAS - A.Sp.J. La Chaussee St Victor
DENIAU JOSE - Athletic Club De Chambord
CORBIN JASON - Av. St. Amand Longpre
FESNEAU MAXENCE - Av. St. Amand Longpre
CREUZET PIERRE - Blois F. 41
DELAGE NATHAN - Blois F. 41
DOLLEANS ROMAIN - Blois F. 41
FERNANDES SAMANTHA - Blois F. 41
FERTASSI NASSIM - Blois F. 41
LENOIR CORENTIN - Blois F. 41

OUELLETTE NICOLAS - Blois F. 41
PAUL SEBASTIEN - Blois F. 41
RELANGE THIBAULT - Blois F. 41
SLITI KEVIN - Blois F. 41
BAUDOIN BRUNO - C.Am. Montrichard
BESNARD MATTHIEU - C.Am. Montrichard
CAZEAUX GEORGES - Cher Sologne Football
RHANEM AZOZ - Cher Sologne Football
LOUIS NICOLAS - Diables Rouges Selles St Denis
KIAKU YOURI - Et.S. Villebarou
BARRE BENOIT - Sologne Olympique Romorantin
MARGUERAY BENOIT - Sologne Olympique Romorantin
SOUYEUX REMI - Sologne Olympique Romorantin
GUILLONNEAU ERIC - Sp.C. Vouzon
NAMDE NOUBARASSEM - U.S. Chitenay Cellettes
MEIARIN DIT MEORINI VINCENT - U.S. Mer
BOUSSELY MEHDI - U.S. Vendome
GRILLON BENOIT - U.S. Vendome
JULLICH REMY - U.S. Vendome
VANNIER JEAN GUILLAUME - U.S. Vendome
GARNIER ANTHONY - Union Sportive Petite Beauce
GRELIER MORGAN - Vineuil Sp.
LAVECHIN FABIEN - Vineuil Sp.
ALLIOT BAPTISTE - C.A. Pithiviers
OUTALHA NABIL - C.A. Pithiviers
N'DENGA MATTHIEU - C.S. Municipal Sully S/Loire
LEVY MARC - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
NGIKAMA DONOVAN - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
OUAGOULLA MOHAMED - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
TALAGRAND ROBIN - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
HADBI KAMEL - Ent.S. Gatinaise Ferrieres
DEVAUX JOAN - F.C. MI Ingre
ELAZOUZI NESRINE - F.C. MI Ingre
BENOIST JONATHAN - F.C.O. St. Jean De La Ruelle
BOUCHECHE KARIM - F.C.O. St. Jean De La Ruelle
ENNADI MOHAMMED - J3 Sp. Amilly
FERHI FARID - J3 Sp. Amilly
BOUVET THEO - Neuville Sp.
MOUDILOU RICK - Neuville Sp.
ROBERT NICOLAS - R.C. Bouzy Les Bordes
NGOUA NGOUA NJEUTCHA JEAN MARIE - S. C. Malesherbois Football
CHOLET ALEXIS - St. Pryve St Hilaire F.C.
FAUDUET GREGORY - St. Pryve St Hilaire F.C.
POUSSE BAPTISTE - St. Pryve St Hilaire F.C.
GAUYA REGIS - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
LEBLANC THEO - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
LUCEREAU STEVENS - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
PELLE STEPHANE - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
KAYA FARUK - U. Portugaise Sociale S. Orleans
BOUARA WILLY - U. S. Orleans Loiret Football
CATENA LUCA - U. S. Orleans Loiret Football
DARCY BENOIT - U. S. Orleans Loiret Football
LAGRAGUI REDWAN - U. S. Orleans Loiret Football
PETAT NINA - U. S. Orleans Loiret Football
PONROY ANTOINE - U. S. Orleans Loiret Football

CSEKE JEAN CHRISTOPHE - U.S. Dampierre En Burly
DOMINIQUE TANGUY - U.S. Mle Olivet
FOURAGE BENJAMIN - U.S. Mle Olivet
ANTONIO RICARDO - U.S. Municipale Montargis Football
OZDEMIR FATMA - U.S. Municipale Montargis Football
CELIK ABDULRAHIM - U.S. Municipale Saran
LORY SEBASTIEN - U.S. Municipale Saran
RIOLET JULIEN - U.S. Municipale Saran
TUCCIO ROBIN - U.S. Municipale Saran
ZANUTTO CYRILLE - U.S. Municipale Saran

Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » ➔ « Liste » de Fooclubs .

- b. La Commission donne un avis défavorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

Néant

VI. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE

- Jeudi 8 Septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
LORENZO Antonio



Le Secrétaire de séance
BRINON Denis



PUBLIÉ LE 29/07/2022